



**Préavis 1/2013
de la Municipalité au Conseil général
concernant la révision du Règlement de police**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Historique :

Notre règlement de police date de 1983, il devient nécessaire de le réviser dans son ensemble.

Rédaction de la nouvelle forme du règlement :

Une délégation de la Municipalité, assistée de la secrétaire se sont réunis à plusieurs reprises pour étudier, tant le règlement-type proposé par le canton, que des règlements de police récents adoptés par d'autres communes.

C'est donc sur la base des règlements de Penthaz et de Froideville que ce nouveau règlement a été rédigé. Il a été soumis au Service des communes et du logement de l'Etat de Vaud pour examen préalable. Ce dernier l'a approuvé après y avoir apporté quelques corrections.

Conclusion :

En conséquence, la municipalité, dans sa séance du 21 mai 2013 a adopté le présent règlement de police. Elle demande au Conseil général de Mex de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Mex, réuni en assemblée ordinaire le 17 juin 2013

- vu le préavis 1/2013 de la Municipalité du 21 mai 2013
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce règlement
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

accepte

Le nouveau règlement de police tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

M. Buttin

R. Marendaz

Mex, le 21 mai 2013